



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Maria DE JESUS CARLOS, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mohammed ZAOUI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Héritier EUNDA (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Séverine BUSSON (pouvoir à Danièle GARCIA), Laurence MOLINARI (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Farah QADHI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Brahim OUAREM), Yassin LAMOUI (pouvoir à Mme Rolly), Thierry BESSE (pouvoir à Quentin CHOLLET).

Absents Excusés :

Thomas ZLOWODZKI, Jaques BENISTY

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 27

représentés : 10

absents : 2

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Philippe DECOMBLE est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

Délibération n°23-162

Affaire suivie par Cabinet du Maire

MOTION POUR UNE AMELIORATION RAPIDE DES CONDITIONS DE TRANSPORT SUR LE RER C ET UN NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR AMBITIEUX POUR LA BRANCHE DITE DU VAL D'ORGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la situation sur le RER C ces dernières semaines, devenue particulièrement intenable pour les usagers qui l'empruntent quotidiennement, et qui se traduit par des données de ponctualité particulièrement dégradée :

- Ponctualité sur l'ensemble de la ligne de 89,4% en 2022, et de 87% entre janvier et juillet 2023.
- Ponctualité de la branche dite du Val d'Orge, devenue l'un des enfants malades du RER francilien, affichant une ponctualité inférieure tout juste de 85,7% durant le premier semestre 2023, bien inférieure aux objectifs contractuels de la SNCF

CONSIDERANT cette situation, aggravée par les carences en matière de personnel qui ont entraîné la non-réalisation de 10% des missions de référence sur la ligne C

CONSIDERANT le scénario du futur Schéma Directeur proposé par Île-de-France Mobilités et la SNCF intitulé « Débranchement Nord » incluant :

- La suppression des arrêts à la gare de Sainte-Geneviève-des-Bois pour l'ensemble des trains origine Dourdan et Saint-Martin d'Etampes en pointe
- Une augmentation du plan de transport très marginale, n'offrant à horizon 2035 que 4 trains omnibus supplémentaires par heure en pointe, et ce, malgré l'augmentation démographique de la population liée notamment aux obligations de production de logements inclus dans le cadre du nouveau SDRIF-E imposé par l'Etat et la Région

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE une motion de soutien en direction des usagers du RER C et des revendications des associations représentatives de la ligne

DEMANDE à la SNCF et à Île-de-France Mobilités :

- La mise en œuvre systématique de remboursement à l'endroit des usagers des tronçons les plus impactés par les défaillances matérielles et l'absence d'un niveau de ponctualité conforme au contrat liant la SNCF et Île-de-France Mobilités,
- Un renforcement de la politique d'embauche, et l'élargissement de la recherche de profils par la réalisation de jobs dating dans les gares et les pôles de centralité de grande couronne par exemple,

- Un calendrier de réalisation plus ambitieux pour permettre de tenir les délais des travaux nécessaires pour la mise en œuvre du schéma directeur notamment sur la gare de Brétigny-sur-Orge, et la sécurisation des financements indispensables à sa réalisation,
- La réalisation des travaux facilitant l'accès et les connexions depuis et en direction de Paris Austerlitz surface, les considérant comme un préalable non-négociable au débranchement des trains origine Dourdan et Saint-Martin d'Etampes rendus terminus à la gare d'Austerlitz, et dont les arrêts sur la branche dite du Val d'orge seraient supprimés,
- Une augmentation du plan de transport et de l'offre voyageurs dès à présent avec plus de trains en heures de pointe comme en heures creuses, au regard de la situation très difficile rencontrée à l'heure actuelle par les usagers,
- Un accroissement du plan de transport dans le cadre du futur schéma directeur de la ligne C correspondant à la prise en compte des évolutions démographiques de nos territoires attendues d'ici 2035, notamment au regard des obligations de production de logements inclus dans le cadre du nouveau SDRIF-E.

VOTE

Pour : 37

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

